



ACTIVITÉ SPORTIVE

MOTOCYCLISME

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

- Réouverture des circuits et terrains extérieurs à partir du 11 mai 2020.
- Le nombre de pilotes admis simultanément en activité devra être conforme à celui fixé par l'arrêté d'homologation du circuit ou l'agrément du terrain ou la réglementation et dans le respect des règles sanitaires édictées par le gouvernement.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Public licencié FFM ou non (tout public)

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Séances de roulage sans encadrement,
- Ecole et stages : activités ponctuelles, de l'initiation au perfectionnement, encadrées par un éducateur sportif, dans le cadre d'une école, d'une activité indépendante ou d'un accueil collectif de mineurs (ACM),
- Activité de randonnée (passagers interdits).

Respect permanent du principe de distanciation sur l'ensemble du site (4 m²/personne en poste fixe, absence de rassemblement de plus de 10 personnes dans un espace rapproché du site).

LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

L'ensemble des mesures d'aménagement de la pratique est détaillé sur le document fédéral accessible sur le site internet de la FFMotocyclisme.

Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- Organiser le site et l'accueil du public pour faire respecter la distanciation sociale et les gestes barrières. Fermer les zones qui ne permettent pas ce respect.
- Maintenir l'accès aux toilettes en assurant une désinfection régulière
- L'organisateur doit s'assurer de la présence d'un point d'eau/savon ou mettre à disposition du gel hydro-alcoolique

Liberté

Égalité

Fraternité

Affichage de panneaux d'information à l'entrée du site rappelant les gestes barrières et briefing des pilotes rappelant les consignes de sécurité à chaque début de séance

- Information préalable à la venue sur site des pratiquants (mail, téléphone, SMS)
- Privilégier les inscriptions dématérialisées
- Favoriser les EPI (équipements de protection individuel) personnels
- En cas de prêt des EPI, l'organisateur doit :
 - Mettre à disposition charlotte et gants en latex à usage unique, faire un roulement des EPI 1 séance sur 2 afin de désinfecter l'ensemble du matériel,
 - Désinfecter le poste de commandes des véhicules mis à disposition
- Préciser la nécessité d'encadrement dans chaque activité
- Matérialiser les espacements des véhicules sur l'aire de stationnement

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : <https://www.ffmoto.org/>